

**PROJET DE PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
DE L'EMPOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA CONVENTION COLLECTIVE
NATIONALE DE COMMERCES DE GROS N°3044 DU 06.03.07**

Etaient présents :

Collège Employeurs :

Membres Titulaires : Mme Groisy (UNCGFL), MM. Flipo (FNAS), Kitous-Orsini (Vice-président de la CPNEFP), Koubbi (FNCPLA), Mongin (FGMEE)

Membres suppléants : Mme Dumont (FEDA)

Membres représentés : M. Massas (Ucaplast) donne pouvoir à M. Mongin qui l'accepte
Mme Decoeur-Michel (Navsa) donne pourvoir à M. Flipo qui l'accepte
M. Hervouet (Fenscopa) donne pouvoir à M. Kitous-Orsini qui l'accepte

Collège salariés :

Membres titulaires : MM. Argence (CFTC), Bohr (CGT), Bourne (CFDT), Chiaroni (CFTC), Delavat (FNAA CFE CGC), Musté (FGTA FO), Nakonezy (CGT), Perramant (CFDT)

Membres suppléants : M. Bellon (FEC CGT FO)

Participants extérieurs : OCI, Mme Grosset points 2-3-4 ; M. Lustin point 2.1

En l'absence exceptionnelle de M. Trannois, Président de la CPNEFP, M. Kitous-Orsini, Vice-président de la CPNEFP, accueille les participants et préside la réunion.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2007

Le procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2007 est approuvé.

2. Intervention de l'observatoire du commerce interentreprises

La CPNEFP a demandé pour cette réunion une étude portant sur les méthodologies employées et sur les CQP existants dans d'autres branches sur les métiers suivants : chauffeur-livreur, magasinier, vendeur, attaché commercial/technico commercial.

Les résultats de cette enquête sont présentés par Mme Grosset qui, dans un premier temps, propose le témoignage de l'expérience d'un intervenant ayant participé à l'élaboration de CQP dans différentes branches.

Mme Grosset passe la parole à M. Lustin du cabinet Recif pour apporter son témoignage aux membres de la CPNEFP.

Intervention sur la méthodologie d'élaboration des CQP

M. Lustin commence par définir ce qu'est un CQP :

- un certificat : il appartient à la branche qui prend en charge l'élaboration du diplôme et le processus d'obtention,
- de qualification : c'est le salarié a un certain nombre de connaissances qu'il doit mettre en œuvre pour exercer une activité,
- professionnelle : cela renvoie à la notion de métiers.

Il existe traditionnellement trois voies d'accès pour le CQP :

- la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour un salarié ayant plus de 3 ans d'expérience. Elle peut être appréciée par une mise en situation professionnelle ou sur la base d'un document rédigé par le salarié.
- Cela peut être dans un processus de promotion, auquel cas il peut y avoir un besoin de formation.
- Cela peut être pour les nouveaux entrants dans le cadre du contrat de professionnalisation.

Il fait savoir qu'un CQP se construit en plusieurs étapes :

1. Déterminer quelles étapes peuvent être déléguées à une commission techniques et quelles étapes doivent être traitées en direct par la CPNEFP ?
2. Choisir les emplois cibles : ce peut être des emplois émergents, mal reconnus, à valoriser, qui connaissent des mutations importantes ou des problèmes de recrutement.
3. Choisir les voies d'accès (VAE, formation, contrat professionnalisation)
4. Ecriture du référentiel de qualification. Il peut reprendre les référentiels métiers.
5. Ecriture du référentiel de validation : choix des modalités de validation. Doivent participer à l'évaluation les formateurs, les professionnels et les représentants des salariés, mais différentes formules sont possibles.
6. Ecriture du référentiel de qualification : choix des seuils et des critères. Il faut déterminer ce qu'il est impératif de savoir de ce qui est facultatif.
7. Etablir un plan de communication
8. Etablissement d'un protocole expérimental
9. Mise en œuvre de l'expérimentation
10. Démultiplication du dispositif
11. Question de l'inscription au RNCP (Répertoire National des certifications professionnelles).

Il ajoute qu'il faut mettre les candidats en situation de réussite.

Une discussion s'engage sur ces différents points.

Présentation de l'étude sur les CQP existants dans d'autres branches sur les métiers de chauffeur-livreur, vendeur, magasinier et attaché commercial/technico-commercial

Mme Grosset présente des fiches sur les CQP existants dans d'autres branches sur les métiers de chauffeur-livreur, vendeur, magasinier et attaché commercial/technico-commercial.

Elle ajoute que l'étape suivante de l'étude, à savoir l'examen des formations qualifiantes inscrites au RNCP sur ces mêmes métiers, sera présentée lors de la réunion du 24 mai.

M. Kitous-Orsini propose d'attendre le complément de l'étude pour aborder réellement les différentes discussions et notamment le choix des métiers.

Après en avoir discuté avec M. Trannois, ils proposent qu'ils fassent des points d'étape entre les réunions tous les deux afin de voir l'avancée des travaux et de travailler efficacement.

Cette proposition est acceptée.

3. Echanges des participants sur le choix des CQP à mettre en place dans la convention collective nationale de commerces de gros

Il est décidé d'attendre la suite de l'étude pour finaliser ce point, qui est donc mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

4. Elaboration d'un plan de mise en place de CQP

Un document reprenant les phases présentées par l'intervenant accompagnera le compte rendu. Les phases de mise en œuvre seront discutées et définies à la prochaine réunion de la CPNEFP. Le point sera mis à l'ordre du jour de la réunion du 24 mai 2007..

5. Questions diverses

M. Musté fait savoir qu'il a reçu un avertissement dans lequel son employeur se base sur l'article 13 de la Convention collective pour lui reprocher de ne pas avoir respecté le délai de prévenance indiqué dans cet article pour une CPNEFP ayant eu lieu le 6 octobre.

Il demande que la CPNEFP fasse un courrier, ou qu'il soit acté au compte rendu que c'est l'article 8 de la convention collective qui régit les réunions CPNEFP, comme indiqué à l'article 5 de l'accord du 10 juillet 1997 portant création d'une CPNEFP.

La prochaine réunion est fixée le 24 mai 2007 à 14 heures avec à l'ordre du jour :

- présentation par l'OCI de la suite de l'étude sur les formations qualifiantes existantes sur les métiers de chauffeur-livreur, vendeur, magasinier et attaché commercial/technico-commercial
- discussion sur le choix des métiers
- plan d'étapes sur la mise en place des CQP

Le président
M. Trannois

Le vice-président
M. Kitous-Orsini